



Nous prenons soin de vous
HÔPITAL PRIVÉ
PAYS DE SAVOIE

**ASSOCIATION
« FEMME POUR LA VIE »**



« POUR ELIMINER LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES »

Tél : 06 18 71 41 65





FEMME POUR LA VIE
"Parce que chaque être est essentiel!"



Nous prenons soin de vous
HÔPITAL PRIVÉ
PAYS DE SAVOIE

VIOLENCES CONJUGALES

« UNE FEMME MEURT TOUS LES TROIS JOURS SOUS LES COUPS DE SON CONJOINT »



« Les violences conjugales sont punies qu'il s'agisse de violences physiques, psychologiques ou sexuelles.

La victime bénéficie de mesures de protection.

Ces infractions concernent les couples mariés, pacsés ou en union libre.

Les violences conjugales peuvent correspondre à des violences :

- ✓ *psychologiques* (harcèlement moral, insultes, menaces),
- ✓ *physiques*,
- ✓ *sexuelles*. (La relation de couple ne justifie pas qu'une personne soit forcée d'avoir des relations sexuelles avec son conjoint).

Les faits sont également punis si le couple est divorcé, séparé ou a rompu son Pacs. »

A savoir, les violences conjugales touchent toutes catégories sociales et socio professionnelles



FEMME POUR LA VIE

"Parce que chaque être est essentiel!"

PRISE EN CHARGE AU SEIN DES UNITES HOSPITALIERES

Se rendre aux urgences n'est pas une démarche simple pour les victimes de violences conjugales.

L'accueil :

L'accueil est un élément déterminant quant au bon déroulement de la prise en charge des personnes concernées.

Trois paramètres à ne pas négliger :

- ***L'aspect médical***
- ***La sécurité de la personne, du personnel...***
- ***L'aspect psychologique***

Les victimes se trouvent au cœur d'une situation qui leur échappe, du sentiment de culpabilité, au désir de se sauver, c'est l'esprit confus qu'elles se trouvent nez à nez avec le personnel du service des urgences (médecin, infirmier(ière), aide-soignant(e), technicien de surface...).

Il faut savoir qu'une bonne prise en charge requiert des compétences, des qualités techniques et humaines ainsi qu'une collaboration pluridisciplinaire.

Cette première étape permet aux victimes de se sentir en sécurité et considérées, diminuant considérablement leur stress à cet instant.

UN TRAVAIL D'EQUIPE

Compte tenu des divers problèmes que peuvent rencontrer les professionnels de la santé au sein de l'unité où ils travaillent, malgré toute attente votre disponibilité est indispensable à la prise en charge des victimes afin que votre accueil soit performant.

Présence de la POLICE:

Il arrive que des victimes soient accompagnées aux urgences par des policiers. Votre professionnalisme, votre humanisme est alors le bienvenu afin de rendre cette arrivée confortable et la moins traumatisante possible.

Calme, discrétion et empathie sont de rigueur afin de parfaire la prise en charge et faciliter la collaboration au sein de tous ces professionnels réunis autour de la victime, soignants, policiers, associations...

Prenez le temps d'écouter et de prendre en considération les informations fournis par la police afin d'adapter l'attitude la plus appropriée envers la victime.

Infirmier(ère) – Aide-soignant(e):

Dès l'instant où se présente une victime de violences aux urgences, il est impératif lors de l'enregistrement de son entrée, de considérer celle-ci dans sa globalité et d'œuvrer de façon calme et discrète.

Garder votre calme est l'une des clés faisant partie de la réussite de la prise en charge de chaque femme, ceci leur permet de s'aligner à votre attitude et de diminuer leur stress.

Votre rôle principal étant d'accueillir, d'écouter, de renseigner et de sécuriser :

- *Montrez-vous disponible et à l'écoute. Installez la personne en salle de soin et progressivement permettez lui de s'exprimer afin d'établir l'anamnèse de façon bénéfique quant à la suite de sa prise en charge : examens (prélèvement sanguin, radiographie(s), scanner, pansement(s), soins préventifs ou curatifs... C'est à ce moment là que vous prenez connaissance de sa situation : mariée, des enfants, en activité, son entourage – famille... amis, son logement...*

« Eviter tout aller et retour de la victime dans la structure afin de préserver sa sécurité. »

- *Chaque minute passée au sein du service hospitalier est une épreuve pour la femme dont vous vous occupez, aussi laissez lui le temps de remettre en ordre ses idées afin que votre questionnement soit productif.*

La laisser quelques minutes seule dans la salle de soin lui permettra de reprendre son souffle, de pleurer, d'être moins oppressé quant à sa présence et à la raison de celle-ci aux urgences.

Pendant ce temps le recueil des premières informations vous permet d'établir un plan, de contacter le « 115 » si un hébergement d'urgence est nécessaire, l'association si la victime le désire.

- *Le respect du secret professionnel, en tous temps et tout au long de votre carrière demeure.*

L'identité, la présence et l'état de la victime ne doivent être divulgués à quiconque s'adressant à votre service et ce sous aucun prétexte.

Ceci pour votre sécurité, celle de la victime et éviter tout débordement pendant sa prise en charge.

« Votre neutralité pendant toute la durée de cette prise en charge garantit l'efficacité de celle-ci. »

- Face au déni des victimes

- Face aux faits dans leur récit quant aux violences subies

- Face à leurs difficultés à prendre une décision claire et objective

- Face à l'aspect très convenable du partenaire, son discours voire son statut social...

- *Orientez la victime vers les services d'aides appropriés : commissariat, gendarmerie, association, assistante sociale, médecin spécialisé.*

Le médecin:

Il est le premier professionnel à même de constater la gravité des violences et le premier interlocuteur des victimes.

Le certificat médical n'est pas obligatoire mais il est fortement recommandé car il permettra d'étayer objectivement les allégations de la victime.

Quand bien même la victime ne souhaiterait pas déposer plainte, un certificat pourra lui être utile par la suite.

A ce jour l'évaluation d'une ITT est nécessaire afin de traduire l'importance des blessures, cette évaluation doit s'appuyer sur un descriptif précis et complet des blessures somatiques présentées ainsi que sur l'appréciation de l'état psychologique de la personne en question.

A ce titre, le médecin doit impérativement prendre en considération les traumatismes physiques mais également les troubles psychologiques même si il est vrai qu'il est parfois difficile d'évaluer un traumatisme psychologique.

Les effets dévastateurs des traumatismes physiques et psychologiques suite aux violences conjugales sont lourds de conséquences, les déceler permet de les atténuer.

CONTACTS

« SAMU SOCIAL » Tél : 115

Hébergement d'urgence

L'hébergement d'urgence consiste à offrir à toute personne sans domicile un accueil, un lit, un repas, la possibilité de se laver.

Les femmes victimes de violences avec ou sans enfants sont hébergées en fonction de leurs besoins et des places disponibles.

L'association « FEMME POUR LA VIE » Tél : 06 18 71 41 65

Pour éliminer les violences faites aux femmes

Située au centre ville d'Annemasse, l'association reçoit les victimes de l'agglomération qui le désirent.

Notre rôle est d'accompagner et de soutenir chaque femme.

Notre équipe composée de deux juristes, de deux psychologues, d'une réflexologue, d'une coach en développement personnel... veille au rétablissement physique et psychique de chacune.

Nous les accompagnons et les orientons dans leurs démarches afin qu'elles vivent libres de leurs droits, retrouvent leur autonomie et se reconstruisent en toute sécurité.

Commissariat de la ville d'Annemasse Tél : 04 50 95 44 50

42 Rue du Chablais

74100 Annemasse

Les victimes peuvent se rendre au commissariat munis de leur certificat de coups et blessures afin de signaler les faits et déposer une plainte.

La présence d'une correspondante sociale Mme MOUCHET Sylvia au sein du commissariat leur permet d'être reçue en toute discrétion et d'obtenir des renseignements quant aux divers lieux d'accueil pour leurs démarches (Maison de la justice et du droit, associations...)